

Abderrahmane veut rester en France

Humanitaire. Handicapé, il ne pourrait être suivi en Algérie.

🔍 ZOOM



Fin août 2003, Abderrahmane Demmou, 35 ans, homme d'affaires algérien, à la tête d'une société de communication et d'une société d'étiquetage de matériel médical en Algérie, se rend en France où réside une bonne partie de sa famille pour créer une entreprise d'import-export. A la veille de son retour dans son pays, il est victime d'un accident vasculaire cérébral et tout s'arrête. Trois mois de coma, une opération du cerveau et plus d'un an de centre spécialisé.

En raison des lourdes séquelles physiques et psychologiques dont il est atteint, il obtient un certificat de résident « vie privée et familiale » valable jusqu'en 2006. Permis renouvelé tous les trimestres jusqu'en 2008, quand il se heurte à un refus de la préfecture du 31, assorti de l'envoi d'une obligation de quitter le territoire français. Une décision annulée par le tribunal administratif qui lui accorde une carte de résident en avril 2009. La préfecture fait appel de ce jugement et en obtient l'annulation par la cour d'appel de Bordeaux. Entre temps, la préfecture du 31 lui accorde une carte de

résident vie privée-vie familiale qui lui permet de bénéficier des aides dont il a besoin jusqu'en mai 2010.

Mais par les différents députés soutenant son cas, le comité de soutien d'Abderrahmane a appris que ne lui serait accordé ensuite qu'un titre de séjour visiteur. Ce titre, accordé généralement à des personnes résidant hors de France qui auraient besoin d'y revenir périodiquement, ne correspond pas à ce dont il a besoin, précise Handi-Social. Un retour en Algérie signifierait la mort car il n'y a dans ce pays aucun suivi social des handicapés. Trois sénateurs, cinq députés, deux députés européens soutiennent ce dossier ainsi que plusieurs associations : le CIAH 31, la Ligue des Droits de l'homme et la Cimade. Une pétition en ligne depuis trois semaines a reçu 600 signatures.